



## INTERSYNDICALE GRAND-EST

**Le 25 mars : mobilisons-nous contre la casse de la PJJ et la suppression de l'excuse de minorité !**

**Tou.tes en grève et manifestation pour refuser le projet de Loi ATTAL !**

Le 25 mars, le Sénat va étudier et amender le projet de loi ATTAL, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 12 février. Pour le législateur et le gouvernement BAYROU-RETAILLEAU-DARMANIN-BORNE-ATTAL-VALLS, il s'agit de rapprocher toujours plus la justice des enfants de celle des adultes ! La comparution immédiate, la suppression de l'atténuation de la peine, la « responsabilisation des parents » sont les éléments phares pour « restaurer l'autorité de la Justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents » (c'est le nom donné à ce funeste projet de loi). Ce projet rétrograde va tenter de pousser la logique plus loin, l'idée étant, notamment de supprimer l'éducatif en post-sentenciel. Par exemple, les mesures éducatives judiciaires seraient susceptibles de sanctions pénales en cas de non-respect.

Cette idée récurrente que la justice des Enfants serait laxiste et que les adolescent.es d'aujourd'hui seraient plus violent.es que ceux d'hier est un étendard de l'idéologie ambiante, libérale et autoritaire et démagogue et ne proposant qu'une issue punitive à une enfance en danger. Or, traiter les symptômes dans répondre aux causes est une politique vouée à l'échec.

À la PJJ, cette politique coercitive visant à détruire le principe d'éducabilité propre à la justice des mineur.es se traduit à tous les niveaux :

- baisse des moyens matériels et humains pour l'éducatif (loi de finances puis arbitrages budgétaires) ;

- suppression des missions permettant d'accompagner les adolescents et adolescentes ayant commis un ou plusieurs actes de délinquance et/ou en souffrance et en danger (CJPM, bloc-peines et peut-être loi ATTAL).

La mobilisation de l'été 2024 a permis de limiter la casse et de « récupérer » des personnel.les contractuel.les. Malheureusement, ce répit fut de courte durée, puisque ces mêmes contractuel.les ne sont pas assuré.es de renouvellements de contrats et/ou ne souhaitent plus revenir à la PJJ vacciné.es par l'été 2024.

Lorsqu'on lie les budgets prévisionnels présentés et les modifications législatives qui se préparent, il est clair que le projet du gouvernement se déroule tel un rouleau compresseur : dévolution de moyens à la création de futurs CEF ; suppression de postes, mais aussi de missions éducatives en milieu ouvert. Pour exercer, les éducateurs et éducatrices seront de plus en plus isolé.es, donc moins à même de résister aux réquisitions du Parquet en faisant les propositions leur paraissant les plus adaptées à la situation et à la personnalité du jeune. Le passage à l'acte risque, là encore, de prendre l'ascendant sur l'histoire de l'adolescent ou l'adolescente et sur le contexte dans lequel il s'est produit. Sans évoquer l'urgence et le manque de moyens auxquels les professionnel.les sont confronté.es.

**La justice des mineur.es s'apprête à subir un basculement historique si le projet de loi ATTAL venait à être voté par le parlement !**

Il s'agit de ne pas de baisser les bras ! Et de remonter nos manches ! Une journée de grève et d'action aura lieu le 25 mars 2025, jour de l'arrivée du texte au Sénat, pour protester contre le projet de loi ATTAL et défendre le droit à l'éducation des enfants. Partout en France des mouvements et rassemblements s'organisent.

**Nous donnons rendez-vous à l'ensemble des personnels du Grand-Est le :  
25 mars 2025 à 12h15 devant les Tribunaux Judiciaires de NANCY et de STRASBOURG  
et devant les autres tribunaux pour ceux qui ne pourraient pas nous rejoindre.**